

Classification des infractions en droit pénal

Par **june0707**, le **26/10/2014** à **17:23**

Bonjour à tous,

Je suis actuellement en train de résoudre des cas pratiques en droit pénal, ces derniers portent sur la classification des infractions.

Cependant, certaines infractions me posent problèmes, je n'arrive pas très bien à en saisir la portée.

Il en est ainsi de l'infraction obstacle et de l'infraction permanente .. Leur définition me pose problème, j'ai beaucoup de mal à les comprendre et ainsi les utiliser dans mon cas pratique. [smile17]

Quelqu'un pourrait-il m'expliquer svp sur quels critères reposent ces différentes infractions ?

Merci d'avance à tous ceux qui prendront le temps de me lire.

Bonne soirée ! [smile3]

Par **Payet7**, le **27/10/2014** à **17:14**

Salut !

L'infraction obstacle, c'est une idée assez ancienne, déjà plaidé par les criminologues Ferri, Lombroso et Garofalo. Ce qu'on sanctionne ce n'est pas la commission d'une infraction mais la préparation de celle-ci. C'est bien évidemment un but préventif mais qui se traduit par des lourdes sanctions. C'est notamment l'association de malfaiteur. Ce qui est proscrit est bien "le rassemblement en vu de". Et non pas d'avoir commis un acte positif.

Pour l'infraction permanente, est-ce que tu ne veux pas plutôt parler de l'infraction continue ? Ca serait plus logique !